

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (69 dont 1 suppléant)** : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUREAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

**Pouvoirs (4)** : Sandra CAULTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

**Absents (6)** : Nathalie BERNARD, Sandra CAULTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

**Date de convocation** : 16-04-2026

**Secrétaire de séance** : Magali HERISSE.

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

### Entente avec le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (SIBT) : désignation des représentants à la conférence de l'entente

**Vu** les articles L2121-21, L5221-1 et L5221-2, et L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la convention d'entente avec Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (SIBT) approuvée par délibération DEL-12-2013-11a du conseil communautaire du 4 décembre 2013 ;

**Considérant** que les dispositions de l'article L5221-2 susvisé prévoient que les questions d'intérêt commun sont débattues dans des conférences dont la composition est définie par convention entre les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes

intéressés, et qu'à défaut, les conseils municipaux et organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes intéressés y sont chacun représentés par trois de leurs membres désignés au scrutin secret ;

**Considérant** la conférence chargée de suivre l'exécution de la convention d'entente ;

**Considérant** que la composition n'est pas modifiée par la convention d'entente ;

Il convient de mettre en place la nouvelle composition des 3 membres de la conférence pour assurer le fonctionnement de l'entente avec le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret sur ce nouveau mandat 2026-2032.

Le conseil communautaire est invité à procéder en conséquence à l'élection de 3 membres à la conférence d'entente avec le SIBT ;

Il s'agit également de désigner en plus des membres élus, deux membres consultatifs.

REPRESENTANTS ENTENTE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU THOUARET	
<b>CANDIDATS CONFERENCE D'ENTENTE</b>	
1	Pierre BUREAU
2	François MARY
3	Jean-François PAULET
<b>CANDIDATS MEMBRES CONSULTATIFS</b>	
1	Christine SOULARD
2	Luc POIROT

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **procéder à l'élection des membres de ladite conférence tel que présenté ;**
- **désigner les deux membres consultatifs tel que présenté ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

